



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée : « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par le National Council of Women of Great Britain, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Fondé en 1895 et membre du Conseil international des femmes depuis 1897, la National Council of Women of Great Britain est doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social depuis 2000. Regroupant à l'heure actuelle plus de 40 organisations membres au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'organisation s'attaque sans relâche, depuis sa création, aux fléaux, tels que la violence à l'égard des femmes, qui privent les femmes et les jeunes filles de leurs droits fondamentaux.

Le National Council of Women of Great Britain considère essentiel d'aller de l'avant dans l'examen du thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme, à savoir l'élimination et la prévention de la violence à l'égard des femmes, pour améliorer la condition et le sort des femmes et des jeunes filles, renforcer leur rôle dans la société et leur permettre de contribuer au bien-être économique de leur pays.

Si la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles peut se manifester sous multiples formes, toutes mettent en péril la santé physique et mentale de celles qui en sont victimes. Les formes les plus courantes de cette violence sont la violence familiale, le viol et les sévices sexuels. D'autres formes de violence qui sévissent également en Europe et dans d'autres pays portent atteinte à la condition des femmes et des jeunes filles : traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, viol en temps de guerre ou d'après-guerre, mariage forcé, excision, « crimes d'honneur », etc. Autant de pratiques d'origine soi-disant « culturelle » préjudiciables à la femme et qui remettent en cause ses droits fondamentaux.

La floraison de l'univers pornographique a également nui à l'image de la femme comme égale de l'homme dans le monde moderne. En encourageant et en banalisant les violences ou les comportements dégradants à l'égard des femmes et des jeunes filles, la pornographie, notamment sur Internet, multiplie les risques de violences auxquels celles-ci s'exposent chaque jour, qu'il s'agisse d'agressions d'occasion, de violences exercées sous l'emprise de drogues ou de l'alcool ou encore de violences familiales ou de maltraitance d'enfant.

Hommes et garçons ont un rôle essentiel à jouer dans la marche vers l'égalité hommes-femmes dans la société et vers la reconnaissance du droit de la femme et de la jeune fille de vivre à l'abri de toutes violences et intimidations. Thème d'évaluation de la présente session de la Commission de la condition de la femme, l'égal partage des responsabilités entre femme et homme est indispensable à la mise en œuvre de toute action positive destinée à éliminer ou à prévenir la violence à l'égard des femmes. Il incombe également aux gouvernements de se donner et d'appliquer des textes pour prévenir la violence à l'égard des femmes.

La lutte contre la violence à l'égard des femmes se décline en de multiples actions, auxquelles le National Council of Women of Great Britain et d'autres ONG partenaires prennent part depuis tant d'années. On citera notamment des consultations avec les pouvoirs publics, des activités de sensibilisation à la nécessité d'une évolution des comportements et de la législation, la participation à des séminaires et la diffusion de choix de principe politiques divers concernant de multiples aspects de la violence à l'égard des femmes : exploitation sexuelle, violation des droits de la femme, refuges pour femmes victimes de violences, traite, viol en temps de conflit, lutte contre la pornographie – notamment sur Internet – et

toutes formes de violence familiale susceptibles de détruire la vie quotidienne de l'enfant comme des adultes.

Sachant que la violence à l'égard des femmes peut facilement aboutir à des sévices sur la personne de petites filles et à de graves cas de maltraitance, le National Council of Women of Great Britain a toujours vu dans la Convention relative aux droits de l'enfant un outil essentiel de la lutte contre la violence.

L'organisation concourt également à l'action internationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes au sein du Conseil international des femmes et du European Centre of the International Council of Women, et en collaboration avec l'European Women's Lobby.

Le National Council of Women of Great Britain recommande que les comités nationaux et internationaux mettent davantage l'accent sur les effets néfastes de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles sur la société et que des mesures soient prises pour voir réprimer cette forme de violence par le code pénal de tous les pays et en voir les dispositions appliquées.

Les organismes des Nations Unies et les organismes d'aide au développement doivent proposer des programmes éducatifs de promotion de l'égalité hommes-femmes, y compris des recommandations contre toutes formes de violence à l'égard des femmes et des jeunes filles.

Les gouvernements doivent être invités à arrêter à l'intention des forces de police, des médecins, de la magistrature et des médias, de nouvelles directives concernant les répercussions de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles sur la santé de la collectivité et la manière d'améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens.

L'étendue du phénomène de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles est étroitement liée au statut reconnu à ces dernières dans chaque pays. Dans les pays où le rôle de la femme dans la société continue d'être déconsidéré, rares sont ceux qui encouragent les petites filles à aller à l'école pour un jour contribuer au bien-être économique de leur pays. La communauté internationale doit insister davantage sur la nécessité de changer les mentalités chez les hommes et de reconnaître les droits fondamentaux de la femme.